

L'honnêteté dans la vente et le commerce

الصِّدْقُ فِي الْبَيْعِ

Ce que l'islam attend du commerçant : dire vrai, montrer les défauts, respecter la mesure.

فَإِنْ صَدَقَا وَبَيَّنَّا بُورِكَ لَهُمَا فِي بَيْعِهِمَا

« S'ils disent vrai et montrent clairement [les défauts], leur vente est bénie. S'ils cachent et mentent, la bénédiction de leur vente est effacée. »

Rapporté par Ḥakīm ibn Ḥizām · al-Bukhārī (n° 2079) et Muslim (n° 1532)

1 Le commerce, une activité noble

فَضْلُ التِّجَارَةِ

Avant la prophétie, le Prophète ﷺ exerçait lui-même le commerce, et il était connu à La Mecque sous le surnom d'al-Amīn, « le digne de confiance ». L'islam encourage le commerce, à condition qu'il repose sur l'honnêteté et le consentement.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَنْ تَكُونَ تِجَارَةً عَنْ تَرَاضٍ مِّنْكُمْ

« Ô vous qui avez cru ! Ne mangez pas vos biens entre vous de façon illégitime, mais qu'il y ait du négoce par consentement mutuel. »

Sourate an-Nisā' (4:29)

« Le commerçant véridique et digne de confiance sera avec les prophètes, les véridiques et les martyrs. »

Rapporté par Abū Sa'īd al-Khudrī · at-Tirmidhī (n° 1209)

2 Les quatre devoirs du vendeur

وَأَجَابَاتُ الْبَائِعِ

Devoir	Concrètement	Preuve
1 Dire vrai	Décrire le produit ou le service tel qu'il est, sans exagérer ses qualités.	al-Bukhārī (n° 2079)
2 Montrer les défauts	Signaler avant la vente tout défaut connu, même s'il fait baisser le prix.	Muslim (n° 102)
3 Respecter la mesure	Livrer la quantité, le poids et la qualité promis.	Coran 83:1-3
4 Ne pas jurer pour vendre	Éviter de multiplier les serments pour convaincre ; le faux serment efface la bénédiction.	al-Bukhārī (n° 2087) ; Muslim (n° 1606, 1607)

3 Le récit du tas de grain

صَبْرَةُ الطَّعَامِ

Le Prophète ﷺ passa près d'un tas de grain. Il y plongea la main et ses doigts touchèrent de l'humidité. Il demanda : « Qu'est-ce que cela, ô vendeur ? » L'homme répondit : « La pluie l'a touché, ô Messager d'Allah. » Il dit alors :

أَفَلَا جَعَلْتَهُ فَوْقَ الطَّعَامِ كَيْ يَرَاهُ النَّاسُ؟ مَنْ غَشَّ فَلَيْسَ مِنِّي

« Pourquoi ne l'as-tu pas mis au-dessus, afin que les gens le voient ? Celui qui trompe n'est pas des miens. »

Rapporté par Abū Hurayra · Muslim (n° 102)

Le vendeur n'avait pas menti : il avait simplement placé la partie abîmée là où on ne la voyait pas. Cacher un défaut est donc déjà une tromperie.

4 Les pratiques interdites

الْبَيْعُ الْمَنْعِيُّ عَنْهَا

Pratique	Description	Exemple aujourd'hui
La tromperie (ghishsh) Muslim (n° 102)	Cacher un défaut ou donner une fausse image du produit.	Photos retouchées, article d'occasion présenté comme neuf.
La surenchère fictive (najsh) al-Bukhārī (n° 2142)	Faire monter le prix sans intention d'acheter, pour tromper l'acheteur.	Faux enchérisseurs, faux avis positifs, fausse rareté.
La fraude sur la mesure (taṭfīf) Coran 83:1-3	Livrer moins que ce qui a été vendu.	Quantité réduite, prestation incomplète facturée en entier.
L'accaparement (ihṭikār) Muslim (n° 1605)	Stocker un produit nécessaire pour faire monter son prix.	Retenir une marchandise en période de pénurie pour la revendre plus cher.
Vendre ce qu'on n'a pas Abū Dāwūd (n° 3503) ; at-Tirmidhī (n° 1232)	Vendre un bien qu'on ne possède pas et qu'on n'est pas sûr de pouvoir livrer.	Encaisser une commande sans aucune garantie de pouvoir la livrer. <i>(La vente sur commande, salam, est permise sous conditions.)</i>

5 Le droit de retour pour vice caché

خِيَارُ الْعَيْبِ

Si l'acheteur découvre un défaut caché qui existait avant la vente et qu'il ignorait, il a le droit de rendre l'objet et de récupérer son prix, ou de le garder. Les juristes, dont ceux de l'école mālikite, détaillent ce droit selon la gravité du défaut. Il protège l'acheteur et pousse le vendeur à la transparence.

6 Application : vendre en ligne

التَّجَارَةُ الْإِلِكْتُرُونِيَّةُ

- ☐ Des photos réelles et des descriptions exactes
- ☐ Les défauts et l'état du produit clairement indiqués
- ☐ Le prix, les frais et les délais affichés sans surprise
- ☐ Des avis clients authentiques, jamais fabriqués ni achetés
- ☐ Une politique de retour annoncée et respectée

وَيْلٌ لِّلْمُطَفِّفِينَ ۚ الَّذِينَ إِذَا اكْتَالُوا عَلَى النَّاسِ يَسْتَوْفُونَ ۖ وَإِذَا كَالُوهُمْ أَوْ وَزَنُوهُمْ يُخْسِرُونَ ۚ

« Malheur aux fraudeurs, qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes, exigent la pleine mesure, et qui, lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour les autres, leur font perte. »

Sourate al-Muṭaffifin (83:1-3)

À retenir

- L'honnêteté n'est pas un frein au commerce : elle en est la bénédiction.
- Montrer un défaut est une obligation ; le cacher, c'est déjà tromper.
- Les règles du commerce s'appliquent aussi à la vente en ligne : description, avis, délais et retours.

Cette fiche donne des repères généraux. Pour une situation précise, consulte un savant qualifié.